



Le Choletais

L'audace pour réussir

COMPTE-RENDU DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS
SEANCE DU LUNDI 16 FÉVRIER 2015

XXXXX

Le seize février deux mille quinze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le dix février deux mille quinze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Christine CHARRIER, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Marie-Odile EDOUARD, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Magalie GREAU, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Chantal RIPOCHE, Jean-Marc VACHER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Alain PICARD : Vice-Président.

Jean-Paul BREGEON (Ayant donné procuration à John DAVIS) : Conseiller délégué.

Hubert DUPONT (Ayant donné procuration à Florence RAIMBAULT), Anne GRAVELEAU-HARDY (Ayant donné procuration à Jean-Marc VACHER), Patricia RIGAUDEAU (Ayant donné procuration à Roger MASSÉ), Laurence TEXEREAU (Ayant donné procuration à Isabelle LEROY), Françoise VALETTE-BERNIER (Ayant donné procuration à Sylvain SENECAILLE) : Conseillers.

—————

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 19 janvier 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 1 à n° 52 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donné.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Enseignement supérieur

I-1 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION CHAUD LES JOUEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'une subvention globale de 600 € à l'association Chaud Les Joueurs, se décomposant de la manière suivante :

- 300 € pour la poursuite du projet pédagogique d'accompagnement à la création d'une ludothèque au sein d'un refuge d'enfants à Battambang (Cambodge),
- 300 € au titre de la poursuite du projet " Cambod'jeu ", permettant de développer et de mettre en place des ludothèques au sein d'orphelinats cambodgiens.

Technologie de l'information et de la communication

I-2 – RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE PRIVEE DANS ZONE DU VAL DE MOINE - REPARTITION DES CHARGES ENTRE COLLECTIVITES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la répartition financière de la somme globale de 22 315 € entre la Communauté d'Agglomération du Choletais, la Ville de Cholet et le Centre Communal d'Action Sociale des travaux de couverture en fibre optique des équipements de la ZAC du Val de Moine, calculée au prorata du métrage linéaire nécessaire au raccordement de l'équipement qui leur est rattaché.

Article 2 : d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Choletais à émettre le titre de recette vers la Ville de Cholet et le Centre Communal d'Action Sociale pour leur part respective correspondant aux équipements du Centre Horticole Municipal et du Multi Accueil Ribambelle.

(cf. annexe I-2)

Arrivée de Monsieur COIFFARD

Ressources humaines

I-3 – MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 pour, 6 abstentions) décide,

Article 1 : d'autoriser, lors de situations exceptionnelles qui l'exigent, l'application aux fonctionnaires des mêmes conditions de prise en charge des frais de déplacement que celles appliquées aux élus ci-dessous mentionnées :

Frais de séjour		Plafond/élu
Nuitée et petit déjeuner	À Paris	230,00 €
	À l'étranger	300,00 €
	En province	150,00 €
Repas	Paris	50,00 €
	Province	30,00 €

Article 2 : cette dérogation interviendra à titre exceptionnel et pour une durée limitée, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

I-4 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Action Gériatologique	Service Adomi Facil	2 emplois du cadre d'emplois des agents sociaux (24/35 ^{ème})		Régularisations suite à recrutements au CIAS	01/01/15
		4 emplois du cadre d'emplois des agents sociaux (20/35 ^{ème})			
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs			

Mutualisation

I-5 – SCHEMA DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE CHOLET ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 pour, 5 abstentions) décide,

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition réciproque de services entre la Ville de Cholet et la Communauté d'Agglomération du Choletais pour trois années à compter du 1^{er} janvier 2015.

Article 2 : d'approuver le devis correspondant au dispositif de mutualisation pour l'année 2015.

(cf. annexe I-5)

Prospectives et recherche de financement et de recettes

I-6 – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF ANNEE 2015 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière de 4 000 € pour réaliser les contrôles de conception et de réalisation des installations neuves sur son territoire jusqu'au 30 juin 2015 pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-6)

II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Agriculture

II-1 – MISE EN PLACE DES HALTES DU GOUT - CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE MAINE ET LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes de la convention à passer avec la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire pour la période 2015-2017, relative à la mise en place des animations agricoles appelées " Les Haltes du Goût " pour un montant de 14 890,00 €.

V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Développement durable

V-1 – AVIS SUR LE SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DES PAYS DE LA LOIRE (SRCE)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'émettre un avis défavorable sur le projet arrêté de Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire.

VI - ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

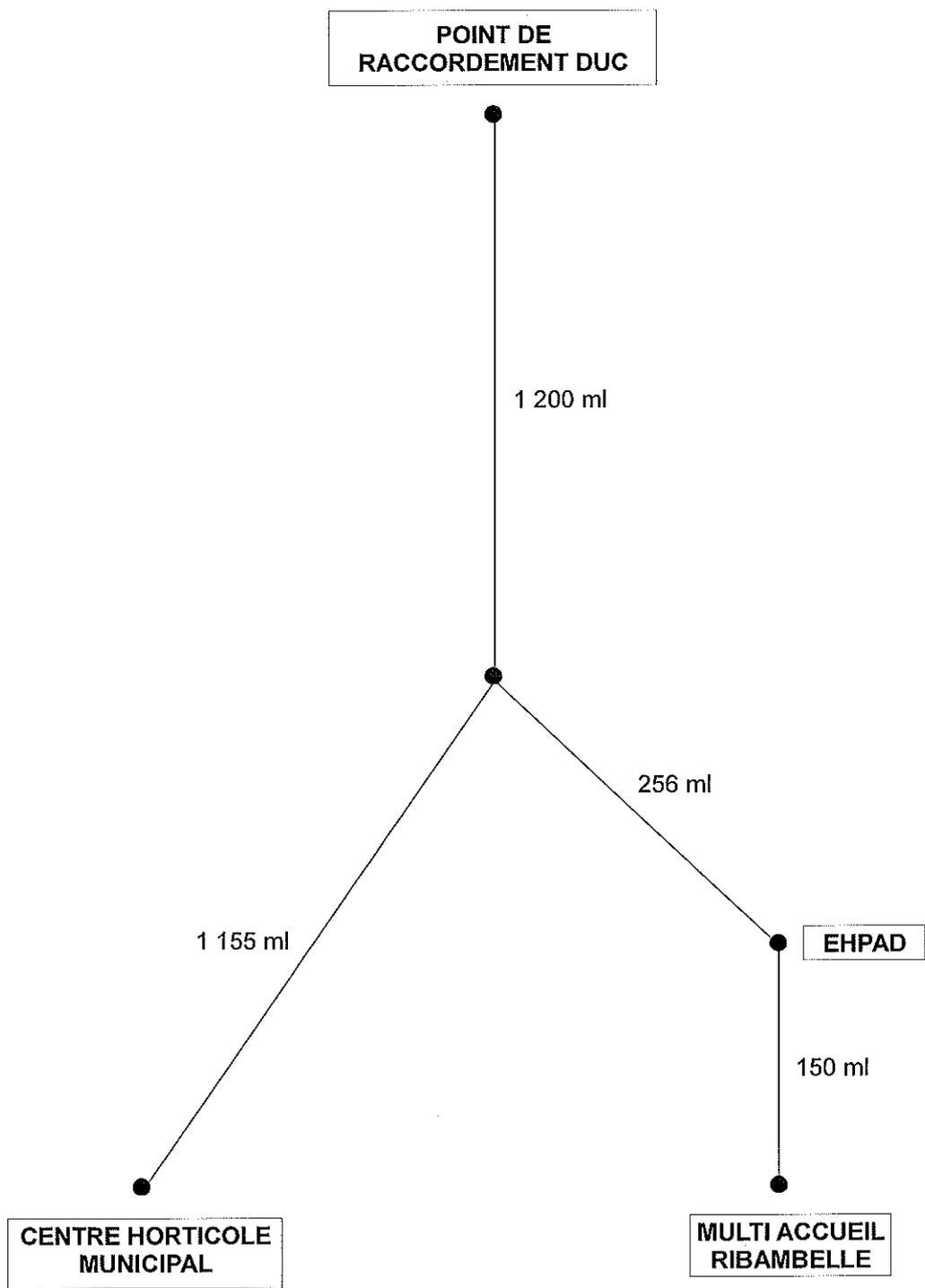
VI-1 – SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DU MOBILIER (CTCM) AVEC ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier, déterminant les modalités techniques de prise en charge progressive des déchets d'éléments d'ameublement ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la CAC.

ANNEXERACCORDEMENT EN FIBRE OPTIQUE DES EQUIPEMENTS DANS LA ZAC DU VAL DE MOINETABLEAU DE REPARTITION DES CHARGES

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissements concernés : Centre Horticole Municipal, Multi Accueil Ribambelle, EHPAD Val de Moine ▪ Longueur totale de la fibre posée ▪ Coût total 	<p>2 761 ml</p> <p>22 315 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tronçon linéaire de fibre commun aux trois établissements ▪ Tronçon linéaire de fibre commun pour Multi Accueil Ribambelle et EHPAD Val de Moine ▪ Tronçon linéaire de fibre propre au Centre Horticole Municipal ▪ Tronçon linéaire de fibre propre à Multi Accueil Ribambelle 	<p>1 200 ml</p> <p>256 ml</p> <p>1 155 ml</p> <p>150 ml</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût du tronçon commun à 3 équipements (22 315 € : 2 761 ml : 3) ▪ Coût du tronçon commun à 2 équipements (22 315 € : 2 761 ml : 2) ▪ Coût du tronçon pour un seul équipement (22 315 € : 2 761 ml) 	<p>2,6941 €</p> <p>4,0411 €</p> <p>8,0822 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Coût du raccordement Centre Horticole Municipal (1 200 ml x 2,6941 €) + (1 155 ml x 8,0822 €) ▪ Coût du raccordement Multi Accueil Ribambelle (1 200 ml x 2,6941 €) + (256 ml x 4,0411 €) + (150 ml x 8,0822 €) ▪ Coût du raccordement EHPAD Val de Moine (1 200 ml x 2,6941 €) + (256 ml x 4,0411 €) 	<p>12 567,86 €</p> <p>5 479,77 €</p> <p>4 267,44 €</p>



Coût des mutualisations Ville-CAC – 2015

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Cabinet			60 467,40 €		60 467,40 €
Secrétariat des Elus	23,86 €	643	15 341,98 €		15 341,98 €
Chef de service Protocole	39,12 €	482	18 855,84 €		18 855,84 €
Préposés	28,97 €	723	20 945,31 €		20 945,31 €
Relations publiques	26,15 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Europe et International	25,48 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
	33,07 €	161	5 324,27 €		5 324,27 €
Direction de la Communication			353 825,12 €		353 825,12 €
Direction/Pôle Média/Pôle Edition	1,08 €	312619	337 475,68 €		337 475,68 €
Évènementiel	33,92 €	482	16 349,44 €		16 349,44 €
Atelier d'impression	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Direction Générale			252 078,76 €		252 078,76 €
Direction Générale	67,85 €	1607	109 034,95 €		109 034,95 €
Contrôle de gestion	31,68 €	1607	50 909,76 €		50 909,76 €
Qualité Organisation	30,58 €	804	24 586,32 €		24 586,32 €
Patrimoine	28,59 €	1286	36 755,30 €		36 755,30 €
Vagueimestre	15,21 €	602,38	9 162,21 €		9 162,21 €
Reprographie	26,92 €	803,5	21 630,22 €		21 630,22 €
Direction des Finances			512 288,69 €		498 153,35 €
DRH	0,009673 €	51 926 878 €		-4 135,34 €	
	667,77 €	810	540 893,70 €	-8 028,23 €	532 865,47 €
Direction des Bâtiments	28,05 €	9120	259 774,25 €	-2 077,49 €	253 696,76 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	25,76 €	12334	317 724,50 €	-3 856,24 €	313 868,26 €
DSIT	731,15 €	568	415 293,20 €		415 293,20 €
Archives	134,92 €	81	10 928,52 €		10 928,52 €
DESJESFP			16 210,92 €		16 210,92 €
Enseignement supérieur (directeur + secrétaire)	59,32 €	161	9 550,52 €		9 550,52 €
Point Information Jeunesse	19,70 €	30	591,00 €		591,00 €
Assistante Enseignement Supérieur	20,06 €	290	5 817,40 €		5 817,40 €
Mobiliers Sportifs	28,00 €	9	252,00 €		252,00 €
DPS			73 760,87 €		73 760,87 €
Directeur et secrétaire	36,37 €	161	5 855,57 €		5 855,57 €
Accueil/gardiens/apparteurs	24,55 €	2766	67 905,30 €		67 905,30 €
DCPAF			32 911,55 €		32 911,55 €
Documentation	25,21 €	762	19 210,02 €		19 210,02 €
Achat Public	33,44 €	410	13 701,53 €		13 701,53 €
DPCV			266 730,75 €		266 730,75 €
	1,79 €	20 413m²	36 539,27 €		36 539,27 €
	0,98 €	86 713m²	84 978,74 €		84 978,74 €
	0,49 €	224 979m²	110 239,71 €		110 239,71 €
	0,10 €	180 878m²	18 087,80 €		18 087,80 €
	0,03 €	282 841m²	8 485,23 €		8 485,23 €
Prêt et entretien plantes bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Déduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Production de plantes à massifs	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Gestion du pollinier	au pollinier	1	4 200,00 €		4 200,00 €
Bureau détente	28,00 €	150	4 200,00 €		4 200,00 €
Prêt de plantes et compositions florales manifestations	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Centre technique municipal			325 064,63 €		325 064,63 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en ZA	6,30 €	790,68 km	4 981,28 €		4 981,28 €
Balayage manuel et mécanique des voiries pénétantes	7,80 €	2 506,56 km	19 551,17 €		19 551,17 €
Balayage manuel et mécanique des voiries en rase campagne	6,30 €	1 121,00 km	7 055,60 €		7 055,60 €
Entretien manuel et mécanique des accotements et fosses des voiries en rase campagne	9,90 €	504,00 km	4 989,60 €		4 989,60 €
Entretien mécanique des haies au lamier	14,38 €	112,00 km	1 610,56 €		1 610,56 €
Entretien des ouvrages, têtes de pont, busages			30 090,00 €		30 090,00 €
Entretien hebdo des aires d'accueil des GDV	354,00 €	48	16 992,00 €		16 992,00 €
Visibilité hivernale/voies pénétantes	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Visibilité hivernale/voies parcs d'activités	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Visibilité hivernale/voies campagne	918,00 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Mise en place de signalisation ou jalonnement temporaire de chantier	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 6 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (garage)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence 7 jours sur 7 au-delà des heures ouvrables (voirie, éclairage, bâtiments)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accidents ou de vandalisme (non programmé)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien curatif limité aux réparations urgentes des voiries de ZA, voies pénétantes, voies en rase campagne, gens du voyage (nids de poule, curage fossés)	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions exceptionnelles en cas d'accident ou vandalisme sur le réseau EP des zones d'activités	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Intervention de niveau 1 sur système de priorité bus	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Réalisation de panneaux ou affiches	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Prêts de matériel aux communes de la CAC	Tarif municipal	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Logistique et manifestations (aide technique et matérielle, déménagements, interventions de transport)	29,50 €	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Permanence électricité lors des matchs de CB	295,00 €	32	9 440,00 €		9 440,00 €
Entretien curatif limité aux réparations urgentes dans les bâtiments + entretien courant des bâtiments culturels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Fourniture de carburant	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Entretien préventif et curatif des véhicules et matériels	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Interventions ponctuelles de nettoyage bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Propreté bâtiments culturels transférés	18,53 €	6428	119 110,84 €		119 110,84 €
Encadrement agents propreté bâti culturels et administratifs	29,50 €	1028	30 326,00 €		30 326,00 €
Formation personnel propreté bâtiment	au réel	au réel	Facturation au réel		Facturation au réel
Laverie	385,00 €	102	39 269,74 €		39 269,74 €
Approvisionnement/Magasin	0,19 €	256 068,21 €	47 997,84 €		47 997,84 €
TOTAL DEVIS VILLE-CAC			3 423 952,86 €		3 405 855,56 €

Coût des mutualisations CAC-Ville - devis 2015

Directions/Services	Coût unitaire	Nombre d'unités d'œuvre	Coût total	Deduction des fournitures CTM transférées à la CAC	Montant après transfert des fournitures
Directeur de Cabinet	59,66 €	643	38 361,38 €		38 361,38 €
Direction Générale	67,85 €	1607	109 034,95 €		109 034,95 €
Direction des Finances	0,009673 €	57 444 234 €	555 658,07 €		555 658,07 €
DRH	200,93 €	1154	231 873,22 €		231 873,22 €
Direction des Bâtiments	33,09 €	8196	271 167,77 €		271 167,77 €
Direction de la Voirie et des Espaces Publics	26,16 €	12776	334 221,21 €		334 221,21 €
Directeur de l'Aménagement	52,68 €	804	42 354,72 €		42 354,72 €
Secrétariat Général	36,86 €	804	29 635,44 €		29 635,44 €
Service emploi	32,85 €	402	13 205,70 €		13 205,70 €
Centres sociaux	52,27 €	80	4 181,60 €		4 181,60 €
Événementiel	23,52 €	241	5 668,32 €		5 668,32 €
Enseignement Supérieur et Formation Professionnelle	29,22 €	122	3 564,84 €		3 564,84 €
DCPAF			161 239,38 €		161 239,38 €
Directeur de la Commande Publique et des Aff Juridiques	40,22 €	804	32 336,88 €		32 336,88 €
Marchés-contrats	21,25 €	6066	128 902,50 €		128 902,50 €
Direction Culture			35 291,36 €		35 291,36 €
Direction	33,44 €	964	32 236,16 €		32 236,16 €
Fête de la musique	50,92 €	60	3 055,20 €		3 055,20 €
TOTAL DEVIS CAC-VILLE			1 835 457,97 €		1 835 457,97 €

Le Président
Par délégation le 1^{er} Vice-Président
John DAVIS

Gilles BOURDOULEIX
Maire de Cholet
Député

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
ANNEE 2015

Plan Prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- 50 contrôles de conception - 50 contrôles de réalisation	8 000,00 €	Agence de l'Eau Loire- Bretagne (50 %)	4 000,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	4 000,00 €
TOTAL HT	8 000,00 €	TOTAL HT	8 000,00 €
TVA 10%	800,00 €	TVA 10%	800,00 €
TOTAL TTC	8 800,00 €	TOTAL TTC	8 800,00 €